

<http://jesuschristenfrance.fr/france-europe-et-christianisme/article/situation-actuelle-dans-l-eglise-catholique-le-constat-de-mgr-vigano>

Situation actuelle dans l'Église Catholique - Le constat de Mgr Vigano

- France, Europe et Christianisme -



Date de mise en ligne : dimanche 12 février 2023

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Situation actuelle dans l'Église Catholique - Le constat de Mgr Vigano

Entre la vision théocentrique de la Messe tridentine et la vision anthropocentrique de sa contrefaçon conciliaire

"LE FIL AUQUEL EST SUSPENDU LE CONCILE"

« Une réponse à Reid, Cavadini, Healy, Weinandy.

Et brachia ex eo stabunt,

et pollutent sanctuarium fortitudinis,

et auferent iugum sacrificium :

et dabunt abominationem in desolationem. Dan 11, 31

J'ai suivi avec intérêt le débat en cours sur Traditionis Custodes et le commentaire de Dom Alcuin Reid (ici) dans lequel il réfute Cavadini, Healy et Weinandy sans toutefois parvenir à une solution aux problèmes constatés. Avec cette contribution, je souhaite indiquer une voie possible pour sortir de la crise actuelle.

Vatican II, n'étant pas un concile dogmatique, n'a pas cherché à définir des vérités doctrinales, se limitant à réaffirmer indirectement - et d'ailleurs souvent de manière équivoque - des doctrines précédemment définies de manière claire et sans équivoque par l'autorité infaillible du Magistère. Il a été considéré de manière indue et forcée comme "le" Concile, le "superdogme" de la nouvelle "église conciliaire", au point de la définir par rapport à cet événement. Dans les textes du Concile, il n'est pas fait mention explicite de ce qui a été fait alors dans le domaine liturgique, en le faisant passer pour l'accomplissement de la Constitution Sacrosanctum Concilium. Au contraire, les critiques sont nombreuses à l'égard de la soi-disant "réforme", qui représente une trahison de la volonté des Pères du Concile et de l'héritage liturgique pré-conciliaire.

Nous devrions plutôt nous demander quelle valeur nous devrions accorder à un acte qui n'est pas ce qu'il veut paraître être : c'est-à-dire, si nous pouvons moralement considérer comme "Concile" un acte qui, au-delà de ses prémisses officielles - c'est-à-dire dans les grandes lignes préparatoires longuement et minutieusement formulées par le Saint-Office - s'est avéré subversif dans ses intentions non avouées et malveillant dans les moyens à employer par ceux qui, comme cela s'est produit alors, ont voulu l'utiliser dans un but totalement opposé à celui pour lequel l'Église a institué les Conseils oecuméniques. Cette prémisse est indispensable pour pouvoir ensuite évaluer objectivement aussi les autres événements et actes du gouvernement de l'Église qui en découlent ou s'y réfèrent.

Laissez-moi vous expliquer plus en détail. Nous savons qu'une loi est édictée sur la base d'un mens, c'est-à-dire d'une finalité bien précise, qui ne peut faire abstraction de l'ensemble du système juridique dans lequel elle s'inscrit. C'est du moins la base du droit que la sagesse de l'Église a acquis de l'Empire romain. Le législateur édicte une loi dans un but précis et la formule de manière à ce qu'elle ne soit applicable qu'à ce but précis ; il évite donc tout élément qui pourrait rendre la loi équivoque quant au destinataire, au but, au résultat. La convocation d'un concile

oecuménique est la convocation solennelle des évêques de l'Église, sous l'autorité du Pontife romain, pour définir des aspects particuliers de la doctrine, de la morale, de la liturgie ou de la discipline ecclésiastique. Mais ce que chaque Concile définit doit en tout cas s'inscrire dans le cadre de la Tradition et ne peut en aucun cas contredire le Magistère immuable, car si c'était le cas, cela irait à l'encontre de la finalité qui légitime l'autorité dans l'Église. Il en va de même pour le Pape, qui n'a un pouvoir complet, immédiat et direct sur toute l'Église que dans les limites de son mandat : confirmer les frères dans la Foi, paître les agneaux et les brebis du troupeau que le Seigneur lui a confié.

Dans l'histoire de l'Église, jusqu'à Vatican II, il n'est jamais arrivé qu'un concile puisse annuler de facto les conciles qui l'ont précédé, ni qu'un concile pastoral - un $\frac{1}{4}$ de Vatican II - puisse avoir plus d'autorité que vingt conciles dogmatiques. Pourtant, cela s'est produit, dans le silence de la majorité de l'épiscopat et avec l'approbation de pas moins de cinq Pontifes romains, de Jean XXIII à Benoît XVI. Au cours de ces cinquante années de révolution permanente, aucun pape n'a jamais remis en question le "magistère" de Vatican II, ni osé condamner ses thèses hérétiques ou clarifier ses thèses équivoques. Au contraire, tous les papes depuis Paul VI ont fait de Vatican II et de sa mise en oeuvre l'axe programmatique de leur pontificat, subordonnant et liant leur autorité apostolique aux diktats conciliaires. Ils se sont distingués par une nette distance par rapport à leurs prédécesseurs et une autoréférence marquée de Roncalli à Bergoglio : leur "magistère" commence avec Vatican II et s'arrête là, et leurs successeurs proclament saints leurs prédécesseurs immédiats pour le simple fait d'avoir convoqué, conclu ou mis en oeuvre le Concile. Même le langage théologique s'est adapté à la nature équivoque des textes conciliaires, allant jusqu'à adopter comme définitives des doctrines qui, avant le Concile, étaient considérées comme hérétiques : pensez à la laïcité de l'État, aujourd'hui considérée comme évidente et louable ; à l'oecuménisme irénique d'Assise et d'Astana ; au parlementarisme des Commissions, du Synode des évêques, de la "voie synodale" de l'Église allemande.

Tout cela part d'une hypothèse que presque tout le monde tient pour acquise : que Vatican II peut revendiquer l'autorité d'un Concile oecuménique, devant lequel les fidèles doivent suspendre tout jugement et s'incliner humblement devant la volonté du Christ, exprimée infailliblement par les Pasteurs sacrés, bien que sous une forme pastorale et non dogmatique. Mais ce n'est pas le cas, car les Pasteurs sacrés peuvent être trompés par une conspiration colossale visant à l'utilisation subversive d'un Concile.

Ce qui s'est produit globalement avec Vatican II s'est produit localement avec le synode de Pistoia en 1786, où l'autorité de l'évêque Scipione de Ricci - qu'il pouvait légitimement exercer en convoquant un synode diocésain - a été déclarée nulle par Pie VI pour le fait qu'il en a fait usage in fraudem legis, c'est-à-dire contre la ratio qui préside et oriente toute loi de l'Église[1] : parce que l'autorité dans l'Église appartient à Notre Seigneur, qui en est la Tête, qui ne l'accorde sous forme vicariaire à Pierre et à ses Successeurs légitimes que dans le cadre de la Tradition Sacrée. Ce n'est donc pas une hypothèse audacieuse que de supposer qu'un convoi d'hérétiques ait pu organiser un véritable coup d'État dans le corps ecclésiastique, dans le but d'imposer cette révolution qui fut organisée par la franc-maçonnerie avec des méthodes similaires en 1789 contre la monarchie de France, et que la carte moderniste. Suenens a été saluée comme une personne accomplie au Concile. Cela ne s'oppose pas non plus à la certitude de l'assistance divine du Christ sur son Église : non prævalebunt ne nous promet pas l'absence de conflits, de persécutions, d'apostasies ; il nous rassure sur le fait que dans la bataille furieuse des portæ inferi contre l'Épouse de l'Agneau, ils ne parviendront pas à détruire l'Église du Christ. L'Église ne sera pas vaincue tant qu'elle restera ce que son Pontife éternel lui a ordonné d'être. En outre, l'assistance spéciale de l'Esprit Saint sur l'infaillibilité pontificale n'est pas remise en cause lorsque le pape n'a pas l'intention de l'utiliser, comme dans le cas de l'approbation des actes d'un conseil pastoral. D'un point de vue théorique, l'utilisation subversive et malveillante d'un Concile est donc possible, notamment parce que les pseudo-chrétiens et les pseudo-prophètes mentionnés dans l'Écriture Sainte (Mc 13,22) pourraient tromper les élus eux-mêmes, y compris une bonne partie des Pères du Concile, et avec eux une multitude de clercs et de fidèles.

Si, par conséquent, Vatican II a été, comme il est évident, un instrument dont l'autorité et le pouvoir ont été frauduleusement utilisés pour imposer des doctrines hétérodoxes et des rites protestantisés, nous pouvons espérer

que, tôt ou tard, le retour sur le trône d'un Pontife saint et orthodoxe remédiera à cette situation en le déclarant illégitime, invalide, nul et non avenu, comme le Concile de Pistoia. Et si la liturgie réformée exprime ces erreurs doctrinales et cette approche ecclésiologique que Vatican II contenait in nuce, et dont les créateurs avaient promis de manifester l'ampleur dévastatrice seulement après sa promulgation, aucune raison pastorale - comme le voudrait Dom Alcuin Reid - ne pourra jamais justifier le maintien de ce rite fallacieux, équivoque, favens hæresim et totalement désastreux dans ses effets sur le saint peuple de Dieu. Le Novus Ordo ne mérite donc aucun amendement, aucune "réforme de la réforme", mais seulement la suppression et l'abrogation, en raison de son hétérogénéité irréconciliable par rapport à la Liturgie catholique, au Rite romain dont il prétendrait présomptueusement être l'unique expression, et à la doctrine immuable de l'Église. "Le mensonge doit être réfuté, comme l'indique saint Paul, mais celui qui est pris dans ses pièges doit être sauvé et non perdu", dit Dom Alcuin : mais pas au détriment de la Vérité révélée et de l'honneur dû à la Très Sainte Trinité dans l'acte suprême du culte ; car en donnant un poids excessif à la pastorale, on finit par mettre l'homme au centre de l'action sacrée, alors qu'il devrait plutôt y placer Dieu et se prosterner devant Lui dans un silence adorateur.

Et même si cela peut susciter l'étonnement des partisans de l'herméneutique de la continuité telle que conçue par Benoît XVI, je crois que Bergoglio a pour une fois parfaitement raison de considérer la messe tridentine comme une menace intolérable pour Vatican II, puisque cette messe est tellement catholique qu'elle désavoue toute tentative de coexistence pacifique entre les deux formes du même rite romain. En effet, il est absurde de concevoir une forme ordinaire montinienne et une forme extraordinaire tridentine pour un rite qui, en tant que tel, doit représenter la seule voix de l'Église romaine - a voce dicentes - à l'exception très limitée des vénérables rites de l'antiquité tels que l'ambrosien, le lyonnais, le mozarabe et les variations minimales du rite dominicain et autres. Je le répète : l'auteur de Traditionis Custodes sait très bien que le Novus Ordo est l'expression culturelle d'une autre religion - celle de l'"église conciliaire" - que la religion de l'Église catholique dont la Messe de Saint Pie V est une parfaite traduction orante. Chez Bergoglio, il n'y a aucune volonté de régler le désaccord entre la lignée de la Tradition et la lignée de Vatican II. Au contraire, l'idée de provoquer une rupture est fonctionnelle à l'éviction des catholiques traditionnels, qu'ils soient clercs ou laïcs, de l'"église conciliaire" qui a remplacé l'Église catholique et qui conserve à peine (et sans le vouloir) son nom. Le schisme souhaité par Santa Marta n'est pas celui de la voie synodale hérétique des diocèses allemands, mais celui des catholiques traditionnels exaspérés par les provocations de Bergoglio, ses scandales judiciaires et ses déclarations intempestives et clivantes (ici et ici). Pour y parvenir, Bergoglio n'hésitera pas à pousser à l'extrême les principes établis par Vatican II, auxquels il adhère inconditionnellement : considérer le Novus Ordo comme la seule forme du Rite romain post-conciliaire, et abroger systématiquement toute célébration dans l'ancien Rite romain, car celui-ci est totalement étranger au cadre dogmatique du Concile.

Et il est bien vrai, au-delà de toute réfutation possible, qu'il n'y a aucune possibilité de conciliation entre deux visions ecclésiologiques hétérogènes, voire opposées. Soit l'un survit et l'autre succombe, soit l'un succombe et l'autre survit. La chimère d'une coexistence entre Vetus et Novus Ordo est impossible, artificielle, trompeuse : car ce que le célébrant accomplit parfaitement dans la Messe apostolique le conduit naturellement et infailliblement à accomplir ce que l'Église veut ; tandis que ce que le président de l'assemblée accomplit dans la Messe réformée est presque toujours entaché des variations autorisées par le rite lui-même, même si le Saint Sacrifice y est valablement réalisé. Et c'est précisément en cela que consiste la matrice conciliaire de la Nouvelle Messe : sa fluidité, sa capacité à s'adapter aux besoins des "assemblées" les plus disparates, le fait qu'elle puisse être célébrée aussi bien par un prêtre qui croit à la Transsubstantiation et la manifeste par les genuflexions prescrites que par celui qui croit à la Transsubstantiation et donne la Communion dans les mains des fidèles.

Je ne serais donc pas surpris si, dans un avenir très proche, ceux qui abusent de l'autorité apostolique pour démolir la Sainte Église et provoquer l'exode massif des catholiques "préconciliaires", n'hésitaient pas non seulement à restreindre la célébration de l'ancienne Messe, mais à aller jusqu'à l'interdire complètement, car dans cette interdiction s'incarne la haine sectaire contre le Vrai, le Bon, le Beau qui anime la conspiration des modernistes depuis la première session de leur idole, Vatican II. N'oublions pas que, conformément à cette approche fanatique et tyrannique, la messe tridentine a été abrogée avec désinvolture lors de la promulgation du Missale Romanum de Paul VI, et que ceux qui ont continué à la célébrer ont été littéralement persécutés, ostracisés, condamnés à mourir

le coeur brisé et enterrés avec des funérailles dans le nouveau rite, comme pour sceller une misérable victoire sur un passé à oublier définitivement. Et à l'époque, personne ne se souciait des raisons pastorales de déroger à la rigueur du droit canonique, tout comme aujourd'hui personne ne se soucie des raisons pastorales qui pourraient inciter de nombreux évêques à accorder cette célébration dans le rite ancien auquel les clercs et les fidèles montrent un attachement particulier.

La tentative de conciliation de Benoît XVI, louable dans ses effets temporaires de libéralisation de l'Usus Antiquior, était vouée à l'échec précisément parce qu'elle découlait de l'illusion de pouvoir appliquer la synthèse de Summorum Pontificum à la thèse tridentine et à l'antithèse de Bugnini : cette vision philosophique influencée par la pensée hégélienne ne pouvait réussir en raison de la nature même de l'Église (et de la messe), qui est catholique ou ne l'est pas. Et qu'elle ne peut être à la fois fermement ancrée à la Tradition et secouée par les vagues de la mentalité sécularisée.

C'est pourquoi j'éprouve une grande consternation lorsque je lis que la messe apostolique est considérée par Dom Reid comme "une expression de cette pluralité légitime qui fait partie de l'Église du Christ", parce que la pluralité des voix s'exprime dans la symphonie globale, et non dans la co-présence de l'harmonie et du vacarme strident. Il y a là un malentendu qu'il faut dissiper au plus vite, et qui sera très probablement guéri non pas tant par la dissidence timide et posée de ceux qui demandent la tolérance pour eux-mêmes en la reconnaissant à leur tour à ceux qui revendiquent des principes diamétralement opposés, mais par l'action intolérante et oppressive de ceux qui croient pouvoir imposer leur volonté en allant à l'encontre de celle du Christ Tête de l'Église, en présumant qu'ils peuvent gouverner le Corps mystique comme une multinationale, comme l'a justement souligné le Cardinal Müller dans son récent discours.

Pourtant, à y regarder de plus près, ce qui se passe aujourd'hui et ce qui se passera dans un avenir proche n'est rien d'autre que la conséquence logique des prémisses posées dans le passé, la prochaine étape d'une longue série de pas plus ou moins lents, sur lesquels beaucoup se sont tus, ont accepté, ont été soumis au chantage. Parce que ceux qui célèbrent habituellement la Messe tridentine mais continuent à célébrer occasionnellement le Novus Ordo - et je ne parle pas des prêtres soumis au chantage, mais de ceux qui pouvaient s'imposer ou qui avaient la liberté de choisir - ont déjà cédé sur les principes, acceptant de pouvoir célébrer indifféremment l'un ou l'autre, comme si les deux étaient équivalents, comme si - précisément - l'un était la forme extraordinaire et l'autre la forme ordinaire du même Rite. Et n'est-ce pas ce qui s'est passé, avec des méthodes similaires, dans la sphère civile, avec l'imposition de restrictions et la violation des droits fondamentaux, acceptées en silence par la majorité de la population, terrifiée par la menace d'une pandémie ? Dans ces circonstances également, avec des motifs différents mais des objectifs similaires, les citoyens étaient soumis à un chantage : "Soit vous vous faites vacciner, soit vous ne pouvez pas travailler, voyager, sortir au restaurant". Et combien, sachant qu'il s'agissait d'un abus d'autorité, ont obéi ? Pensez-vous que les systèmes de manipulation du consensus sont très différents lorsque ceux qui les adoptent proviennent des mêmes rangs ennemis et sont dirigés par le même Serpent ? Pensez-vous que le plan Great Reset conçu par le Forum économique mondial de Klaus Schwab a des objectifs différents de ceux de la secte bergoglienne ? Le chantage ne portera pas sur l'état sanitaire, mais sur l'état doctrinal, et exigera de n'accepter que Vatican II et le Novus Ordo Missæ pour avoir des droits dans l'église conciliaire ; les traditionalistes seront qualifiés de fanatiques au même titre que les no-vax.

Lorsque la célébration de l'ancienne messe sera proscrite par Rome dans toutes les églises de l'Orbe, ceux qui ont cru pouvoir servir deux maîtres - l'Église du Christ et l'Église conciliaire - découvriront qu'ils ont été trompés, comme l'ont été les Pères du Concile avant eux. Ils devront alors faire le choix qu'ils avaient cru pouvoir éluder, et qui les obligera à désobéir à un ordre illégal pour obéir au Seigneur, ou à se plier à la volonté du tyran en manquant à leurs devoirs de ministres de Dieu. Que ceux qui ont évité de soutenir les quelques, très rares frères fidèles à leur sacerdoce, lorsqu'ils ont été montrés du doigt comme désobéissants ou inflexibles uniquement parce qu'ils avaient prévu la tromperie et le chantage, y pensent bien dans leur examen de conscience.

Il ne s'agit pas de déguiser la Messe montinienne en Messe ancienne, en essayant de dissimuler avec des vêtements et des chants grégoriens l'hypocrisie pharisienne qui l'a conçue ; il ne s'agit pas de supprimer la *Prex eucharistica* II ou de célébrer *ad orientem* : la bataille se joue sur la différence ontologique entre la vision théocentrique de la Messe tridentine et la vision anthropocentrique de sa contrefaçon conciliaire.

Ce n'est rien de moins que le combat entre le Christ et Satan. Une bataille pour la messe, qui est le cœur de notre foi, le trône où descend le divin Roi eucharistique, le calvaire sur lequel l'immolation de l'Agneau immaculé se renouvelle sous une forme non sanglante. Pas un dîner, pas un concert, pas une revue des excentricités ou une chaire pour les hérésiarques, pas un podium pour les rassemblements.

Une bataille qui sera renforcée spirituellement dans la clandestinité des prêtres fidèles au Christ, considérés comme excommuniés et schismatiques, tandis que dans les églises de rite réformé, l'infidélité, l'erreur, l'hypocrisie triompheront. Et l'absence : absence de Dieu, absence de saints prêtres, absence de bons croyants. L'absence - comme je l'ai dit dans l'Homélie pour la Chaire de Saint Pierre à Rome (ici) - de cette unité entre la Chaire et l'Autel, entre l'autorité sacrée des pasteurs et leur raison d'être même, selon le modèle du Christ, prêts à monter au Golgotha les premiers, à se sacrifier pour le troupeau. Ceux qui rejettent cette vision mystique de leur propre Sacerdoce finissent par exercer l'autorité qu'ils détiennent sans la ratification qui ne vient que de l'Autel, du Sacrifice, de la Croix : du Christ qui règne sur cette Croix comme Roi et Pontife même sur les souverains temporels et spirituels.

Si c'est ce que Bergoglio veut pour affirmer son pouvoir excessif dans le silence assourdissant du Sacré Collège et de l'Épiscopat, il sait qu'il rencontrera l'opposition ferme et décisive de nombreuses bonnes âmes, prêtes à lutter par amour du Seigneur et pour le salut de leurs âmes, et déterminées à ne pas céder, à un moment aussi formidable pour le destin de l'Église et du monde, à ceux qui voudraient annuler le Sacrifice perpétuel, comme pour faciliter l'ascension de l'Antéchrist au sommet du Nouvel Ordre Mondial. Nous comprendrons bientôt le sens des terribles paroles de l'Évangile (Mt 24, 15), dans lesquelles le Seigneur parle de l'abomination de la désolation dans le temple : l'abominable horreur de voir le trésor de la messe proscrit, de voir nos autels dépouillés, nos églises fermées, nos offices contraints à la clandestinité. C'est l'abomination de la désolation : la fin de la messe apostolique.

Lorsque Agnès, âgée de 13 ans, fut conduite au martyre le 21 janvier 304, de nombreux fidèles et prêtres avaient apostasié la Foi face à la persécution de Dioclétien. Devons-nous craindre l'ostracisme de la secte du Conseil, alors qu'une petite fille nous a donné un exemple de fidélité et de force d'âme devant le bourreau ? Cette fidélité héroïque a été louée par saint Ambroise et saint Damase : faisons en sorte de pouvoir mériter, même si nous en sommes indignes, les louanges futures de l'Église en nous préparant à ces épreuves dans lesquelles nous témoignons de notre appartenance au Christ. »

21 janvier 2023

Sanctæ Agnetis Virginis et Martyris

Trois ans avant la Révolution française, le Synode de Pistoia a formulé quelques doctrines hérétiques anticipant de manière significative les erreurs du modernisme que nous trouvons au Concile Vatican II : l'aversion pour les pieuses dévotions ; l'insinuation que la doctrine sur la Grâce et la prédestination devrait retourner à la pureté de l'antiquité après des siècles de déformation ; l'adoption de la langue vernaculaire dans la Liturgie et de nombreuses prières à haute voix ; la suppression des autels latéraux, l'utilisation de reliquaires et de fleurs sur les autels, les images de saints qui ne se trouvent pas dans les Écritures ; les insinuations sur la licéité d'une Messe à laquelle les fidèles ne communiquent pas ; l'utilisation de termes impropres dans la définition de la Consécration. À ces erreurs, Pie VI a répondu : " Que la voix de Pierre ne se taise jamais sur sa Chaire, dans laquelle il vit et préside pour toujours, offrant la vérité de la foi à ceux qui la cherchent (Saint Chrysologue, Lettre à Eutiche).

Admin Mar 24 Jan 2023

Site source :

[viens Seigneur Jésus](#)